



COOPERATION ENTRE LE PAYS DE GALLES ET LA BRETAGNE PLAN D'ACTION

Le Pays de Galles et la Bretagne ont signé le 15 janvier 2004 à Rennes un **Protocole d'Accord** en trois versions (anglaise, française et galloise). Une version bretonne de ce Protocole a été paraphée en octobre 2004. Conformément à cet accord, les deux régions définissent ci-après un plan d'action commun.

1. Le développement durable

Conformément au Protocole d'Accord signé en 2004, la coopération vise le développement mutuel et durable au bénéfice des habitants des deux régions. Ainsi, le Pays de Galles et la Bretagne souhaitent développer des liens de coopération et la création de projets communs favorisant la durabilité sur le plan économique, social et environnemental, à travers les priorités suivantes :

- l'échange d'expérience sur le thème des agendas 21 locaux.
- l'échange d'expériences et la promotion du rôle des régions en matière de développement durable, notamment à travers la participation à des réseaux de régions (exemples : NRG4SD, Régions sans OGM, CRPM).
- l'inscription du principe de durabilité économique, sociale et environnementale dans les coopérations thématiques.

2. Le développement économique et l'innovation

En matière de développement économique, le Plan d'Action visera à intensifier la coopération dans les secteurs d'intérêt commun, tels que les nouvelles technologies. Les deux régions chercheront à mettre en valeur leurs filières, ainsi que leur potentiel scientifique et technologique, avec les priorités suivantes :

- l'échange d'informations et le développement de contacts plus étroits entre les entreprises par l'intermédiaire de l'Agence Régionale de Développement Economique bretonne et du Département pour l'Innovation des Entreprises et les Réseaux de l'Assemblée Nationale du Pays de Galles.
- l'identification d'un certain nombre de créneaux, notamment dans les secteurs émergents, d'intérêts et de compétence qu'elles ont en commun, avec pour objectif de parvenir à une coopération au profit des sociétés des deux régions
- le recensement des foires et salons commerciaux dans les deux régions par l'Agence Régionale de Développement Economique bretonne et le Département pour l'Innovation des Entreprises et les Réseaux de l'Assemblée Nationale du Pays de Galles en vue d'encourager les entreprises à participer à ces événements économiques.
- le partage et la promotion des meilleures pratiques en matière d'innovation et de

hautes technologies.

- l'engagement d'une réflexion sur les possibilités de liaisons maritimes entre la Bretagne et le Pays de Galles et sur les initiatives privées en matière de liaisons aériennes.

- dans le cadre du réseau Eris@ lié aux programmes européens relatifs aux Actions Innovatrices et aux des Technologies de l'Information et de la Communication, l'identification de thématiques d'intérêt commun pour permettre l'échange d'expériences et le montage de projets européens.

3. L'agriculture et le développement rural

Dans les domaines de l'agriculture et du développement rural, la coopération a pour objectif le développement mutuel des deux régions par la mise en valeur de leurs atouts, dans un souci de protection de l'environnement, à travers les actions et priorités suivantes :

- la poursuite de l'échange d'expériences concernant les enjeux des différentes filières, laitière notamment, au regard du commerce mondial et de la grande distribution, etc.

- l'échange d'informations et la mise en œuvre de coopérations techniques sur l'agriculture durable et biologique et sur la diversification des activités (agrotourisme, bioénergies).

- l'identification des partenaires potentiels en matière d'agriculture durable.

- l'organisation des échanges sur la base d'une participation à des salons professionnels agricoles et alimentaires identifiés et sélectionnés en commun ainsi qu'à des salons agroalimentaires.

- l'établissement et le renforcement de coopérations entre établissements de formation agricole et agro-alimentaire des deux régions (enseignement secondaire, enseignement supérieur et formation continue)

- l'échange d'informations sur la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel rural.

4. La jeunesse, l'éducation, la formation, la recherche

Les liens entre la Bretagne et le Pays de Galles dans le domaine de la jeunesse, l'éducation, la formation, la recherche sont nombreux et de qualité. Les deux régions favoriseront la poursuite et l'intensification des relations existantes, tant dans les domaines de la formation initiale, de la formation continue, de la formation professionnelle, de l'apprentissage que de l'enseignement supérieur :

- la poursuite et le développement de nouvelles coopérations entre lycées de l'enseignement général, technologique et professionnel de Bretagne et du Pays de Galles.

- la poursuite des coopérations existantes dans l'enseignement supérieur, notamment entre l'Université du Pays de Galles et les Universités de Rennes 1 et 2 et de Bretagne Occidentale, dans le cadre du nouveau Programme Intégré d'Education et de Formation tout au long de la vie, ainsi que l'extension de ces coopérations à de nouveaux établissements, notamment en identifiant un partenaire potentiel pour l'Université de Bretagne Sud.

- d'une façon générale, le soutien aux échanges de jeunes, dans le cadre scolaire,

universitaire, de formation professionnelle et de formation continue, ainsi que dans le cadre associatif.

- l'encouragement de la recherche de partenaires au Pays de Galles pour l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres dans le but de réaliser des sessions internationales de formations de professeurs.

- dans le cadre du réseau EARLALL (Association Européenne des Autorités Régionales et Locales pour la Formation tout au long de la vie), le renforcement des liens et des contacts entre la Bretagne et le Pays de Galles pour approfondir les projets conjoints en matière de formation tout au long de la vie.

5. L'environnement

Conformément au Protocole d'Accord signé en 2004 et en cohérence avec le principe de durabilité, la coopération entre la Bretagne et le Pays de Galles poursuivra les objectifs suivants:

- la recherche de partenaires dans le cadre d'échanges d'expériences relatifs à l'éducation à l'environnement ou à la protection de l'environnement naturel.

- l'échange d'expériences sur les projets déjà mis en place, notamment dans le secteur de l'éco-habitat.

- la mise en œuvre d'une coopération dans le domaine de la qualité de l'eau (fourniture et traitement), et la participation aux congrès des deux régions sur cette thématique.

6. La santé

Des liens existent déjà entre les services de santé des deux régions et des initiatives communes ont déjà vu le jour. Les deux régions encourageront le développement des liens entre les structures homologues des deux régions, en reconnaissant l'apport de toutes les disciplines à la prise en charge sanitaire et sociale de la population ainsi que les atouts de la conduite de projets communs. Les priorités en seront les suivantes :

- la connaissance mutuelle des systèmes de santé et d'action sociale, de leur organisation ainsi que du type de formation dispensée dans ces matières.

- la recherche de partenaires dans le projet visant à établir des outils d'évaluation et des indicateurs sur les thématiques intéressant les deux régions (notamment, par exemple, les taux de surmortalité et les indicateurs de santé et de bien-être).

- l'établissement de coopérations entre établissements de formation dans les secteurs de la santé et de l'action sociale et de modules de formation conjoints.

- l'établissement de liens de coopération entre chercheurs et organismes de recherche dans les domaines de la santé et de l'action sociale

- l'identification de partenaires potentiels pour l'Observatoire Régional de Santé de Bretagne et l'accueil réciproque de stagiaires.

- le développement des échanges entre l'ENSP (Ecole Nationale de la Santé Publique) de Rennes et les services de santé gallois, notamment en vue de la mise en place d'un cursus de master commun, qui permettra d'intensifier la coopération déjà existante. Le développement, par ailleurs, d'échanges avec le Centre Gallois pour la Santé (Wales Centre for Health).

7. Le sport et le tourisme, en relation notamment avec le nautisme

Dans le domaine du sport et du tourisme, les deux régions oeuvreront à une coopération sur la base des priorités suivantes :

- la poursuite de l'établissement de liens dans le domaine du nautisme à travers le projet actuel « Nautisme Espace Atlantique » et d'autres événements nautiques et activités conjointes pouvant s'avérer utiles dans l'avenir.

- la promotion réciproque des deux régions par la diffusion de documents touristiques, la participation à des salons, et l'organisation de séjours pour les professionnels du secteur du tourisme.

- l'échange d'expériences et la mise en place de projets communs par les bureaux du tourisme des deux régions.

- l'étude des pistes de coopération dans le cadre du Réseau Européen du Tourisme Culturel.

- le renforcement des liens entre les fédérations sportives (échanges de formateurs, échanges de jeunes): rugby, football, athlétisme...

8. La culture et la politique linguistique

La coopération en matière culturelle existe de longue date entre les deux cousines celtiques. Il s'agira de poursuivre cette coopération et encourager les projets de découverte commune, sur la base des priorités suivantes :

- le soutien au développement de projets culturels communs, en particulier afin de renforcer les intérêts communs liés à la culture celtique

- la participation aux festivals et événements promouvant les liens interceltiques

- l'échange d'expériences en matière d'organisation des filières dans le domaine de la création culturelle (musique traditionnelle,...) et des médias (audiovisuel, radiophonie...)

- le renforcement du partenariat et de l'échange de meilleures pratiques entre le Welsh Language Board et l'Office de la Langue Bretonne et, plus largement, entre toutes les institutions promouvant les langues bretonne et galloise, y compris dans le cadre du Réseau Européen des Offices Linguistiques.

9. Les échanges entre les collectivités locales

Il existe déjà un grand nombre d'échanges entre collectivités bretonnes et galloises (environ 40 accords de coopération ou jumelages entre communes galloises et bretonnes). Les deux régions favoriseront un renforcement de ces partenariats, avec comme priorités :

- la multiplication des jumelages de communes, et la mutualisation de leurs différentes expériences, notamment par la mise en œuvre de projets fédérant tout ou partie des communes jumelées.

- l'engagement et la promotion de liens entre les comtés gallois et les pays bretons, par l'établissement de contacts, l'échange d'information, le développement et la mise en œuvre de projets communs au profit des collectivités participantes.

10. Les affaires européennes

Les deux régions souhaitent inscrire leur coopération dans le cadre global de l'Union européenne. À cet effet, elles renforceront leur coopération sur l'axe suivant :

- le renforcement des liens entre les bureaux de représentation des deux régions à Bruxelles, en vue d'une coordination efficace en termes d'échange d'informations sur l'Europe.

11. La démocratie participative

Conformément au principe du développement durable les deux régions favoriseront la participation de leurs citoyens à la coopération. A cet effet elles échangeront sur la possibilité de créer un site internet commun ou deux sites dédiés aux coopérations et aux échanges entre le Pays de Galles et la Bretagne.

Signé à Rennes, le 16 juin 2006

Pour la Région Bretagne

Pour le Pays de Galles

Jean-Yves Le Drian

Rhodri Morgan